

Séance du : 15 juillet 2019

n° 27/2019

L'an deux mille dix-neuf, le quinze juillet à 18 heures 30.

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 8 juillet 2019, le comité syndical a été à nouveau convoqué pour le 15 juillet 2019 et peut délibérer valablement sans condition de quorum.

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 10 juillet 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Montferrand, siège administratif du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, sous la présidence de Monsieur Georges MERIC.

M. Jean-François PAGES est désigné comme secrétaire de séance.

Etaient présents :

Délégués titulaires :

Mmes Colette CABROL, Nathalie NACCACHE, Michèle TOUZELET.

Mrs Georges MERIC, Guy BONDOUY, Michel FERRET, Michel GALANT, Bertrand GELI, Jean-Luc GOUXETTE, Michel HUGONNET, Robert LIGNERES, Alain MERCIER, Jean-François PAGES, Patrick de PERIGNON, Jean-Marie PETIT, Christian PORTET, Daniel VIENNE.

Avaient donné pouvoir :

JC.de BORTOLI à N.CALMET, I.COUTUREAU à A.BOUSQUET, C.PUIG à JP.FLUMIAN, P.POUNT BISET à J.C LANDET, E.THIBAUT à J.LATCHE.

En exercice : 63

Présents ou représentés : 22

Délégués suppléants :

Mmes Alexia BOUSQUET, Nelly CALMET, Francette ROS NONO.

Mrs Roger DUFOUR, Jean-Pierre FLUMIAN, Jean-Claude LANDET, Jean LATCHE, Robert MASSICOT.

Excusés :

Mmes Sophie ADROIT, Sophie MANIAGO.

Mrs Serge CAZENAVES, Jacques DOUMERC, Gilbert HEBRARD, Pierre IZARD, Patrick MAUGARD.

Objet : Mise en place de la démarche incitative Apéro de Pays

Vu la délibération 14/2014 du 8 juillet 2014 actant à l'unanimité la transformation du Syndicat Mixte en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural et le portage juridique du GAL des Terroirs du Lauragais par cette nouvelle instance ;

Vu la délibération n°23/2014 en date du 15 septembre 2014 portant transformation du syndicat mixte en PETR du Pays Lauragais ;

Vu l'arrêté inter préfectoral en date du 24 décembre 2014 portant transformation du Syndicat Mixte du Pays Lauragais en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais, et portage juridique du GAL des Terroirs du Lauragais par le PETR, entré en vigueur au 1^{er} janvier 2015,

Monsieur le Président rappelle que suite au succès de la démarche « Apéro de Pays », mise en place en 2017 par son Conseil de Développement, le PETR du Pays Lauragais a souhaité poursuivre son développement en lançant un appel à projet pour identifier les collectivités qui seraient intéressées pour participer à une démarche incitative.

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de cette démarche incitative, il est proposé que les **Collectivités /structures Territoriales adhérentes bénéficient de :**

- Un kit de communication pour 60 € au lieu de 270 € comprenant (maximum) 3 nappes, 100 écocup, 4 carafes, 1 kakémono, 70 carnets gourmands
- La possibilité de le compléter par un achat groupé (prix négociés) un achat de supports complémentaires (nappes, écocup, carafes)
- Une participation financière du PETR de 30 % sur dépense plafonnée à 1 500 € (soit 450 euros maxi)
- Un guide d'aide à la mise en place d'apéro de Pays

A ce jour, 20 collectivités territoriales ont répondu favorablement à l'appel à projet :

Labastide-d'Anjou, la communauté de communes des Terres Du Lauragais, Castelnaudary, Lanta, Saint-Julia, Villeneuve la Comptal, Nailloux, la communauté de communes Piège Lauragais Malepère, l'Office de tourisme intercommunal de Revel, Bram, Villefranche-de-Lauragais, Fanjeaux, Puechoursy, Saint-Vincent, Belleserre, Saint-Martin-Lalande, Saint-Amans, Calmont, Saint-Léon et Avignonet-Lauragais.

Une subvention auprès de l'ADEME dans le cadre du PCAET sera sollicitée dans ce cadre.

Plan de financement de cette action :

Dépenses 2019	Coût HT	TTC	Total TTC	Recettes	Recette TTC
Kit de communication			5 196	PETR	9 000
Eco cup	876	1 051		ADEME	3 606
Carafes	138	165		Cotisation collectivités	1 140
nappes	2 592	3 110			
Kakemono	540	648			
Carnets gourmands		221			
Participation du Pays aux dépenses des collectivités		8 550	8 550		
TOTAL Dépenses			13 746	TOTAL dépenses	13 746

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité :

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : pays.lauragais@orange.fr

1°) – **de DONNER** mandat à Monsieur le Président, ou son représentant, pour appeler la cotisation auprès des communes ayant signé l'attestation sur l'honneur de l'appel à candidature.

2°) – **de DONNER** mandat à Monsieur le Président, ou son représentant, pour participer à la dépense de ces collectivités liée aux apéros de Pays, dans les critères indiqués ci-dessus.

3°) – **de DONNER** mandat à Monsieur le Président, ou son représentant, pour demander les subventions afférentes à ce dossier.

4°) – **d'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à ce projet.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Fait à Montferrand, le 15 juillet 2019.

Le Président

Georges MERIC